

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 26/01/2021

DÉLIBÉRATION N° C.2021-02 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Date de la convocation
18/01/2021

Le 26/01/2021 à 14h, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au centre sportif de Bugeat (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE

Nombre de délégués

En exercice : 181

Présents : 78

Votants : 107 (dont 29 pouvoirs)

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			x		
BEZIAT Françoise		DELCOUDERC-JUILLARD N.	x		
CAVITTE Pascal					
CORREIA Eric					
DARBON Alain					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
DINUCCI José	x				
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe			x		
VICTOR Cyril					
TOTAL / 10 (45% des voix)	3	1	3	4	210

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
COULAUD Danièle					
FRONTY Gilbert					
PADILLA RATELADE M.			x		
PETIT Christophe					
RELIAT Michèle					
SIMANDOUX Nelly			x		
STOHR Jean					
23 DEFEMME Catherine			x		
GAILLARD Thierry					
JOUANNETAUD Marinette	x				
PALLIER Nicole					
SAUTY Jérémie					
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte	x				
MEZILLE Nathalie	x				
TOTAL / 16 (25 % des voix)	3		4	3	116,67

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
BUJON Marc		Gilles MAGRIT	x		
CORNELISSEN Tony		Sylvie SAVIGNAC	x		
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal		Michel LACHAUD	x		
VMM BONNET-TENEZE V.	X				
BOUCHOT Estelle		Thierry LETELLIER	x		
BOURROUX François	X				
LELIEVRE Carla		Gérard MORATILLE	x		
SAVIGNAC Sylvie	x				

VEM	CHAUMEIL Romain					
	COURTEIX Nadine	x				
	FRAYSSE Marie		Pierre CHARTIER	x		
CGS	HOEZELLE Pierre	x				
	LEGER Jean-Luc					
	LETELLIER Thierry	x				
	NICOUX Renée	x				
	SIMONS Benjamin	x				
CSO	ESCOUBEYROU Luc	x				
	GARGUEL Karine			x		
	GAUTIER Laurent					
	POITOU-LE BIHAN D.					
	RABETEAU Raymond	x				
MCeA	GUYONNET Gérard			x		
	MICHON Marie-Hélène	x				
	ROULLAND René		M.H. MICHON	x		
PV	ANOMAN Mathieu					
	COUPET Georges					
	DELEFOSSE Laurent			x		
	GASCHET Gérald					
BC	FORESTIER Joël	x				
	TOTAL / 32	13	7	11	20	60

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie			x		
BEAUMONT Didier		Martial COULON	x		
BELIN Aurélie	x				
BEYNEL Liliane		Laurence MOCAER	x		
BILLOT Marie-Josée	x				
BOUDIN Clément		V. BONNET TENEZE	x		
BOISSONNEAU Marie-Lise			x		
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHARLE Pierre	x				
CHARTIER Pierre	x				
CHASSON Thomas					
CHEVALIER Pierre			x		
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée	x				
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel	x				
DEVEDEUX Jean-Paul	x				
DOULCET Jacqueline	x				
FLAMENT Mélanie	x				
FONTAINE Guillaume		Arnaud LOUCHARD	x		
GAGE Pascal	x				
HERRAULT Chantal	x				
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno	x				
HUNDZINGER André	x				
ISLJAM Servetka	x				
JAMILLOUX VERDIER S.	x				
JOLY Daniel	x				
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel	x				
LALY Denise					
LANCON Christian		Jacqueline DOULCET	x		
LAUZANNE Claudie		JP DEVEDEUX	x		
LECLERCQ Nicolas					
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine		François BOURROUX	x		
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud	x				
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard	x				
MAZALEYRAT Emilie		Jean Yves URBAIN	x		

MIGNAUT Thomas		Philippe BRUGERE	x		
MOCAER Laurence	x				
MORATILLE Gérard	x				
NOUAILLE Josette	x				
PENEL Eric		Philippe BRUGERE	x		
PEREON Julien		S. ISLJAM	x		
PETIT Pascal					
PIGEROL Valérie	x				
PORTE Guillaume			x		
POUYAUD Bernard	x				
POUZADOUX Denis					
ROUSSEL Jean-Pierre					
ROUX Marie-Hélène		Daniel JOLY	x		
SAGAN Françoise			X		
SAUGERAS Michel		Mélanie FLAMENT	x		
SENOUSSAOUI Bernard			x		
URBAIN Jean-Yves	x				
VEYRET Jérémy	x				
VIGROUX-SARDENNE J.					
VINATIER Catherine		Corinne LEFEVRE	x		
VIROLLE Sabine	x				
TOTAL / 65	30	14	20	44	44

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole	x				
ARNAUD Christian	x				
ASO Eric					
BERGERON Guillaume	x				
BERTRAND Michel	x				
BOYER Laurence		Renée NICOUX	x		
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève		Gilles MAGRIT	x		
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline		Jérémy VEYRET	x		
CAGNON Olivier	x				
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa			x		
CLIDIÈRE Eliane					
DUGAY Jean-Pierre	x				
DUMEYNIÉ Jean-Claude		Gérard SALVIAT	x		
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille	x				
FAURE Jacques	x				
GERVAIS Nicolas	x				
GRANIER Michelle	x				
LAPOSTOLLE Gaëlle	x				
LE MIGNOT Guy					
LEROUSSEAU Jean	x				
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles	x				
MOREAU Jean-Claude			x		
MOULIN Catherine	x				
MOUNAUD Patrick		MH MICHON	x		
PARDANAUD Christian	x				
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard	x				
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe	x				
TERNAT Didier					
TIXIER Jean-Michel					
VERGNE Pierre	x				
WEIMANN Véronique	x				
ZUCCA Alain			x		
TOTAL / 43	20	5	8	25	25

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
BODIN Pascal	x				
BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore		M. FOHR	x		
DUMONT SAINT PRIEST F.			x		
FOHR Mariette	x				
GARDELLE Marie-Christine	x				
HENRIO Rémi		F. LAHAYE	x		
JEGOU Isabelle	x				
LAHAYE Françoise	x				
LE GRAND Yannick					
MATINAUD Gilles	x				
POURCHET Pierre					
SUDRON Frédéric	x				
VERGER Roland	x				
TOTAL / 15	9	2	3	11	11
Communes et EPCI=30 % des voix					140

Participaient également à la réunion :

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Stéphanie CHEZE, Cécile GEAY, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Marie MAZURIER, Guillaume RODIER

LE RAPPORTEUR EXPOSE

Rapport d'Orientations Budgétaire 2021 joint.

Il est proposé au Comité syndical

- de débattre des orientations budgétaires 2021 ;
- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire par une délibération.

LE COMITE SYNDICAL,

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- de débattre des orientations budgétaires 2021 ;
- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire par une délibération.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président,
Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité
Le 05.02.21
et qu'elle a été affichée
Le 05.02.21



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

REÇU LE
- 5 FEV. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

(ROB)

REÇU LE
- 5 FEV. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

**Servant de support au Débat
d'Orientations
Budgétaires
(DOB)**

Comité syndical
26 janvier 2021

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

SOMMAIRE

Préambule	3
Introduction	4
Partie I - Contexte externe	5
I - Contexte économique et financier national et international	5
1. Perspectives économiques mondiales	5
2. Perspectives économiques de la zone euro et de la France	6
II - Contexte législatif : Principales mesures de la loi de finances 2021	7
Partie II - Contexte interne	9
I - Ressources humaines : Éléments d'information	9
1. Données générales	9
2. Organisation du travail	10
3. Compte épargne temps	10
4. Charges de personnels totales	11
5. Heures supplémentaires	11
6. Avantages en nature	11
7. CNAS	12
8. L'assurance maintien de salaire	12
9. Evolution des effectifs	12
II- Situation financière	14
1. Résultats 2020 (provisoires)	14
2. Les principaux ratios	15
3. Etat de la dette	15
Partie III - Les orientations budgétaires 2021	16
I –Le budget de fonctionnement	16
1. Orientations	16
2. Présentation globale	16
3. Estimation détaillée et chiffrée	17
II- Le budget d'investissement	21
1. Orientations	21
2. Présentation globale	21
3. Estimation détaillée et chiffrée	22
III- Présentation par le prisme de la mise en œuvre de la charte	24



Préambule

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires s'impose aux collectivités et autres établissements publics.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales et vient modifier le Code Général des Collectivités Territoriales. Désormais, la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire et constitue le support du débat d'orientation budgétaire. Il fait l'objet d'une publication (site Internet, affichage) par tous moyens permettant au public d'être informé de son contenu et doit être transmis au contrôle de légalité de la préfecture.

Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif, support du DOB, sera formalisée par la prise d'un acte : une délibération spécifique s'impose.

Le Budget Primitif 2021 sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité syndical. Il sera, ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, construit sur la base des orientations budgétaires débattues aujourd'hui.

INTRODUCTION

L'année 2020 a été marquée par une situation inédite liée à la pandémie du coronavirus. Le monde entier a été touché par cette crise sanitaire sans précédent,

La pandémie est avant tout une crise sanitaire. Mais la pandémie a également entraîné un effondrement économique sans précédent pour notre époque.

Comme toutes les collectivités, l'activité de notre Syndicat a été impactée par la crise. La mise en place des confinements successifs, la nécessité de pratiquer le télétravail, de réduire au maximum les interactions sociales, a conduit à une diminution de notre activité, à une large sous réalisation du budget initialement prévu pour 2020.

Si l'arrivée de vaccins constitue une véritable lueur d'espoir, nous devons rester prudents pour 2021.

Contexte budgétaire de notre Syndicat pour 2021 :

Pour notre Syndicat, l'année 2021 va constituer une année charnière.

Notre Contrat Parc initialement prévu pour la période 2018- 2020 est prolongé d'un an.

Aussi, nous proposons que l'année 2021 soit consacrée :

- à la poursuite des actions en cours (fin des actions contrat Parc et poursuite des programmes hors contrat) ;
- à l'élaboration, au regard de la mise en œuvre de la charte validée fin 2018, d'une stratégie d'action priorisée et basée sur un calendrier de réalisation ;
- à la rédaction du nouveau Contrat de Parc au regard de cette stratégie et de la stratégie d'intervention de la Région.

Il s'agit de définir une action forte, structurante et ambitieuse pour notre Syndicat et pour notre territoire.

C'est avec la volonté de mettre tout en œuvre pour atteindre ces objectifs, mais aussi avec toute la prudence nécessaire que je vous propose d'introduire notre débat d'orientation budgétaire 2021.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Comité syndical pour le vote du budget primitif 2021.

Le débat, retranscrit dans le procès-verbal de la séance, donnera lieu à une délibération, le ROB sera mis en ligne sur le site internet du Parc.

PARTIE I – CONTEXTE EXTERNE

Le contexte législatif, économique et financier national et international pèse sur les collectivités territoriales pour la mise à œuvre de leurs missions. Il convient ainsi de présenter, synthétiquement, les principaux indicateurs (taux d'intérêts, croissance du PIB, etc.) et les évolutions législatives majeures.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL ET INTERNATIONAL

1 – Perspectives économiques mondiales

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de la Covid-19 impose à l'économie mondiale, il est très difficile de projeter une perspective économique de la situation mondiale pour 2021.

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au troisième trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

Cependant, suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2^{ème} vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives et à de nouveaux confinements qui pèsent à nouveau sur l'activité.

L'horizon économique commence à s'éclaircir. Selon la dernière livraison de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE), **le produit intérieur brut (PIB) mondial rebondirait à partir de 2021 à 4,2 %**. Après un plongeon historique en 2020 (-4,2 %), l'économie planétaire retrouverait le chemin de la croissance avant de ralentir en 2022 à 3,7 %.

Les incertitudes ne sont certes pas toutes levées. Mais l'OCDE estime que les énormes plans de relance et les aides d'urgences mis en place par les Etats devraient permettre un rebond plus rapide une fois les restrictions à la mobilité levées. La hausse du chômage a été amortie par les dispositifs de chômage partiel mis en place par bon nombre de pays occidentaux, les défaillances ont été aussi limitées par l'afflux de liquidité vers les entreprises. La levée des incertitudes devrait libérer l'énorme épargne accumulée pour relancer la consommation et les investissements.

2 – Perspectives économiques de la zone euro et de la France

Après une chute vertigineuse du PIB due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi à partir de l'été, passant de -11,8 % au deuxième trimestre à +12,7 % au troisième trimestre. Pour autant l'activité demeure en retrait par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais la 2^{ème} vague de l'épidémie qui a frappé l'Europe a renversé cette tendance.

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supra nationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds€) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

La reprise devrait toutefois être inégale dans le monde. A ce jeu, ce sont les États-Unis et l'Europe surtout qui devraient sortir perdants. L'OCDE table sur une reprise en Europe de 3,5 % puis 2 % en 2021 et 2022, après une chute de 5,4 % en 2020. La France ne retrouverait que fin 2022 son niveau d'activité d'avant crise, avec + 6 % de hausse du PIB en 2021 puis 3,3 % en 2022. Le rebond serait encore plus lent en Italie et en Grande-Bretagne. L'activité devrait rester en 2022 bien en deçà des prévisions d'avant la crise, "ce qui fait craindre des coûts permanents substantiels de la pandémie".

L'économie française durement touchée par la pandémie COVID-19.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant : le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a mis en place depuis le 1^{er} confinement un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques :

Les prévisions ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de la Covid-19 et du deuxième confinement. Pour 2021, le texte table sur une prévision de croissance de +6 %, un **déficit public à 8,5 %** du PIB (après 11,3 % en 2020) et une **dette publique à 122,4 %** du PIB (après 119,8 % en 2020).

II. CONTEXTE LEGISLATIF : PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2021

La loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le plan "France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de la Covid-19. Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises. Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et les jeunes.

❖ *Les mesures en faveur de la croissance verte :*

Pour la première fois, la loi de finances est présentée selon des critères environnementaux.

Ceci sous-entend une nouvelle classification des dépenses (budgétaires comme fiscales) en fonction de leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental, permettant d'évaluer la comptabilité du budget aux engagements de la France, en particulier l'accord de Paris.

Plusieurs milliards d'euros de dépenses vertes sont budgétés notamment pour la **rénovation énergétique des bâtiments** publics et privés (élargissement de la prime "MaPrimeRénov'", crédit d'impôt pour les entreprises...), la décarbonisation de l'industrie ou le développement de l'hydrogène.

Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique dont 1Md€ au bloc communal.

Une série de mesures intéressent les **mobilités**. Les barèmes du bonus écologique pour les véhicules électriques neufs sont abaissés en juillet 2021, puis en janvier 2022. La prime à la conversion évolue aux mêmes dates. Un nouveau crédit d'impôt pour l'installation de borne de recharge d'un véhicule électrique est créé. Sur amendement du gouvernement, un **malus automobile lié au poids du véhicule** (à partir de 1,8 tonne) est instauré à partir de 2022. Le **malus auto sur les véhicules les plus émetteurs de CO2** est, par ailleurs, renforcé mais sur trois ans. À l'initiative des députés, le plafond du forfait mobilités durables déductible de l'impôt sur le revenu (institué par la loi d'orientation des mobilités en 2020) est relevé de 400 à 500 euros.

Sur amendement du Sénat, un crédit d'impôt destiné à encourager les entreprises agricoles à sortir du glyphosate sur 2021 et 2022 est mis en place.

❖ *Les mesures pour renforcer la compétitivité des entreprises :*

De nombreuses mesures soutiennent les entreprises. Les **impôts de production sont réduits de 10 milliards d'euros** à partir du 1er janvier 2021, de façon pérenne. Cette baisse s'accompagne de l'obligation pour les entreprises de plus de 50 salariés de produire avant fin 2022 certains indicateurs en matière de transparence de leur démarche écologique, de parité et de gouvernance.

Cette baisse bénéficiera aux entreprises industrielles et facilitera la croissance des PME et ETI, principales sources de créations d'emplois dans les territoires ; Pour le bloc communal, le Gouvernement prévoit une compensation intégrale et dynamique des impôts de production.

La baisse de **l'impôt sur les sociétés** est poursuivie, avec l'objectif de ramener le taux à 25 % en 2022. Les TPE/PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) bénéficient de mesures dédiées pour renforcer leurs fonds propres.

7 milliards d'euros de dépenses d'urgence sont mobilisés pour le fonds de solidarité pour les entreprises au moins jusqu'au mois de juin 2021.

❖ *Les mesures en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale :*

Afin de prévenir les licenciements économiques, 11 milliards d'euros sont consacrés au dispositif existant de **chômage partiel** et pour l'activité partielle de longue durée (APLD).

Dans le plan de relance, 4 milliards d'euros sont fléchés vers **les jeunes** et leur entrée dans la vie professionnelle (augmentation du nombre de formations qualifiantes, embauches en alternance soutenues...). Des crédits d'urgence sont aussi débloqués (garantie jeunes et bourses).

Pour les plus précaires, des financements sont prévus pour aider les associations de lutte contre la pauvreté. À l'initiative du Sénat, la disposition exceptionnelle adoptée dans la deuxième loi de finances rectificative du 25 avril 2020, qui porte à 1 000 euros la limite de versements retenus dans le cadre du dispositif Coluche, est prolongé d'un an.

Enfin, la baisse des impôts des ménages se poursuit : en 2021, les 20 % des ménages les plus aisés vont voir leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers. En 2023, la taxe d'habitation doit être supprimée pour tous les ménages.

❖ *Les mesures concernant les collectivités locales :*

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros.

La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités locales :

Comme l'indique l'article 13 de la LPFP 2018-2022 : *«Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées».*

Le PLF pour 2021 confirme le souhait du gouvernement de reprendre les contrats de Cahors dont l'adage est le suivant : *«la maîtrise attendue des dépenses de fonctionnement par les collectivités permet de favoriser l'investissement».*

A ce jour, 321 collectivités dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ entrent dans le champ de la contractualisation. Pour autant, toutes les collectivités sont concernées puisque l'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2 % ;
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'Etat entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

❖ Les autres mesures :

Parmi les autres mesures introduites lors du débat parlementaire, figurent :

- la création d'un **comité national de suivi du plan de relance** auprès du Premier ministre ;
- l'exonération de la TVA sur les tests de dépistage de la Covid-19 et sur les vaccins ;
- la suspension jusqu'au 16 février 2021 du jour de carence pour les agents publics arrêtés en raison de la Covid-19, comme c'est déjà le cas pour les salariés du privé ;
- la prolongation jusqu'en 2022 du **prêt à taux zéro (PTZ)**, qui favorise l'accession à la propriété d'une résidence principale pour les ménages les plus modestes ;
- la prolongation du **dispositif Pinel**, en faveur de l'investissement résidentiel locatif ;
- la prolongation jusqu'à fin 2021 du taux bonifié à 25 % de la réduction d'impôt pour la souscription au capital des PME (IR-PME), appelé aussi "**dispositif Madelin**".

PARTIE II – CONTEXTE INTERNE

I. RESSOURCES HUMAINES : ELEMENTS D'INFORMATION

1 – Données générales

Au 31 décembre 2020 :

Nombre d'agents total : 32 - Nombre d'Equivalents temps Plein (ETP) total : 27,82

Répartition statutaire :


6 fonctionnaires CNRACL
2 fonctionnaires IRCANTEC
18 CDD IRCANTEC
6 CDI

Répartition hommes/femmes :

10 hommes - 22 femmes

Répartition fonctionnaires - contractuels :

	Fonctionnaires	Contractuels
Femmes	6	16
Hommes	2	8
TOTAL	8	24



■ Fonctionnaires
■ Contractuels

Répartition des agents par filière :

	Administrative	Technique	<p>■ Administrative ■ Technique</p>
Femmes	9	13	
Hommes	2	8	
TOTAL	11	21	

Répartition des agents par catégorie :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	<p>■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C</p>
Femmes	16	1	5	
Hommes	8	1	1	
TOTAL	24	2	6	

2 – Organisation du travail

Le temps de travail des agents est fixé à 35 heures par semaine. Mais selon l'organisation des services et la demande des agents un choix est possible entre : - 35 Heures / semaine - ou 39 Heures avec 23 jours de RTT/an.

Emplois à temps complet ou non complet :

		Temps complet	90 %	60 %	50 %	En dessous de 50%
Catégorie A	Femmes	12	1	1	2	
	Hommes	7			1	
Catégorie B	Femmes	1				
	Hommes	1				
Catégorie C	Femmes	3				2
	Hommes	0			1	

3 – Compte épargne temps

En 2020, 62,5 jours ont été versés sur les CET et 0 jours ont été utilisés. Au 31/12/2020, au total il y a 224 jours cumulés depuis sa création.

Répartition :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Femmes	151.5 jours pour 13 agents	12 jours pour 1 agent	2 jours pour 1 agent
Hommes	58.5 jours pour 2 agents	0	0

4 – Charges de personnel totales

La rémunération des agents territoriaux se décompose en 2 parties.

- **Les éléments obligatoires, fixés par le statut, qui s'imposent à l'employeur :**

- le traitement indiciaire qui découle de l'indice détenu par l'agent en fonction de son grade (nombre de points attachés à l'indice multiplié par la valeur du point d'indice) ;
- le supplément familial de traitement qui dépend du nombre d'enfants de l'agent, de son temps de travail et de son indice ;
- l'indemnité de résidence ;
- les charges patronales.

- **Le régime indemnitaire :**

- de droits comme la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), qui relève des missions occupées par l'agent, les indemnités de régie.
- le régime indemnitaire de la collectivité.

Réalisés 2020 :

Montant total du chapitre 012 : 1 141 783 €.

Estimatif du chapitre 012 en 2021 : 1 274 200 €.

5 – Heures supplémentaires

Pas d'heures supplémentaires versées en 2020.

La consigne reste de privilégier, lorsque les heures supplémentaires n'ont pas pu être évitées, la récupération sur des périodes moins chargées.

6 – Avantages en nature

Au regard de la définition légale de l'avantage en nature, aucun agent n'en bénéficie.

Les agents ont accès à des véhicules de service (qui ne peuvent donc pas être remisés à leur domicile)

7 – CNAS

Réalisé 2020 :

30 agents bénéficiaires

Cotisation : 212 € par agent

Retours en prestations pour une valeur de 8 722, 02 € de prestations directement versées aux agents (prestations diverses : Noël, soutien à l'éveil culturel, séjour classe environnement, Plan d'épargne chèque vacances, chèques culture ou disque, billetteries, ticket CESU, séjours et vacances, coupons sport, chèque lire ...). Les avantages perçus concernant les prestations auprès des partenaires du CNAS (locations, achats véhicule, ...) n'ont pas pu nous être communiqués à ce jour par le CNAS.

Estimatif 2021 : 33 x 212 € par agent bénéficiaires soit 6 996 €

8 – L'assurance maintien de salaire

Réalisés 2020 :

La collectivité participe à l'assurance maintien de salaire, que les agents peuvent contracter (sans obligation). Sur présentation d'une attestation annuelle, l'employeur verse une participation fixée à 20 €.

4 agents ont bénéficié de l'assurance maintien de salaire en 2020.

Catégorie A : 1

Catégorie B : 1

Catégorie C : 2

Coût : 80 €

Estimatif 2021 : 100 € : 5 X 20 €

9 – Evolution des effectifs

Les mouvements en 2020 :

- 11 recrutements externes (8 sur emploi permanent, 2 sur emploi saisonnier, 1 sur accroissement d'activités) dont :

* 9 en CDD

* 1 en CDI

* 1 en réintégration après détachement

- 8 départs (5 sur emploi permanent, 2 sur emploi saisonnier, 1 sur accroissement d'activités) dont :

* 5 fins de CDD

* 2 départs en détachement sur autre collectivité

* 1 disponibilité pour convenances personnelles

Prévisions 2021 :

3 agents sont en détachement

1 agent est en disponibilité

1 agent en temps partiel thérapeutique jusqu'au 14 mai 2021

Départs : 1 Ingénieur Mission RICE en avril 2021 (fin de contrat pour accroissement temporaire d'activité)

Prévision de 2 recrutements :

- 1 poste d'ingénieur Mission Life pollinisateur (temps complet)
- 1 collaborateur de cabinet Président (6 mois à 16/35^e)

Prévision de deux emplois saisonniers (accueil maisonnette) 1 CDD 6 mois, 1 CDD 2 mois

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS AU 31/12/2020					
POSTES PERMANENTS CREEES	FONCTION	Statut	Quotité poste/35	Temps travail	Postes budgétés 2020
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ATTACHE TERRITORIAL			6,5	6	6
	DGS	TIT	35	35	
	CHARGE MISSION PATRIMOINE BATI	CDI	35	35	
	CHARGE MISSION TOURISME	TIT	35	35	
	RESPONSABLE ADMINISTRATIF	CDI	35	35	
	CHARGE MISSION EDUCATION	CDI	35	17,5	
	CHARGE MISSION RANDO MILLEVACHES	CDD	35	35	
	CHARGE MISSION EDUCATION	CDD	17,5	17,5	
REDACTEUR			1	1	1
	RESPONSABLE FINANCE	TIT	35	35	
ADJOINT ADMINISTRATIF			4	3	5
	CHARGE COMMUNICATION	TIT	35	35	
	AGENT COMPTABLE	CDD	35	35	
	ASSISTANT DIRECTION	CDD	35	35	
	<i>Non pourvu</i>		35	0	
FILIERE TECHNIQUE					
INGENIEUR			16,00	14,98	15
	CHARGE MISSION URBANISME	CDD	35	35	
	CHARGE MISSION TEPOS	CDD	35	35	
	CHARGE MISSION MILIEU AQUATIQUE	CDI	35	20,3	
	RESPONSABLE PAT	CDD	35	35	
	CHARGE MISSION ENERGIE	CDI	35	35	
	CHARGE MISSION AGRICULTURE	CDD	35	17,5	
	CHARGE MISSION PAYSAGE	TIT	35	31,5	
	CHARGE MISSION MILIEU AQUATIQUE	CDD	35	35	
	CHARGE MISSION NATURA 2000	CDD	35	35	
	RESPONSABLE PGE	CDI	35	35	
	CHARGE MISSION FORET	CDD	35	35	
	CHARGE MISSION NATURA 2000	TIT	35	35	
	CHARGE MISSION FORET	CDD	35	35	

	GEOMATICIEN	CDD	35	35	
	CHARGE MISSION MILIEU AQUATIQUE	CDD	35	35	
	CHARGE MISSION AGRICULTURE	CDD	35	35	
TECHNICIEN			1	1	1
	TECHNICIEN NATURALISTE	CDD	35	35	
ADJOINT TECHNIQUE			0,84	0,84	1
	AGENT ENTRETIEN	TIT	8	8	
	AGENT ENTRETIEN	TIT	4	4	
	AGENT TECHNIQUE	CDD	17,5	17,5	
EMPLOIS NON PERMANENTS AU 31/12/20					
INGENIEUR	CHARGE MISSION RICE	CDD	1	1	1

II. SITUATION FINANCIERE

1- Résultats 2020 (provisoires)

a) - Les résultats de l'exercice 2020 (provisoire)

Il s'agit d'éléments provisoires, le résultat de l'exercice 2020 sera consolidé au compte administratif.

		DEPENSES		RECETTES		RESULTAT PROVISoire
		BP	REALISE	BP	REALISE	
Résultat 2020	Section de fonctionnement	2 103 871,00 €	1 689 162,99 €	2 112 534,00 €	1 868 349,85 €	179 186,86 €
	Section d'investissement	135 006,00 €	56 928,69 €	398 555,00 €	128 804,43 €	71 875,74 €
Report 2019	Report en section de fonctionnement	8 663,00 €	8 662,58 €			170 524,28 €
	Report en section d'investissement			229 555,00 €	229 555,25 €	301 430,99 €
Résultat cumulé 2020	Section de fonctionnement	2 112 534,00 €	1 697 825,57 €	2 112 534,00 €	1 868 349,85 €	170 524,28 €
	Section d'investissement	135 006,00 €	56 928,69 €	628 110,00 €	358 359,68 €	301 430,99 €
	TOTAL CUMULE	2 247 540,00 €	1 754 754,26 €	2 740 644,00 €	2 226 709,53 €	471 955,27 €

b)- Evolution globale de la section de fonctionnement et d'investissement

DEPENSES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisions 2021
Section de fonctionnement	1 643 303,09 €	1 822 571,40 €	1 965 124,84 €	1 689 162,99 €	2 274 000,00 €
Section d'investissement	273 437,65 €	132 824,48 €	34 359,00 €	56 928,69 €	230 000,00 €

RECETTES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévisions 2021
Section de fonctionnement	1 828 051,63 €	1 525 932,98 €	1 561 782,23 €	1 868 349,85 €	2 274 000,00 €
Section d'investissement	110 815,86 €	130 875,60 €	187 229,26 €	128 804,43 €	230 000,00 €

2 – Les principaux ratios

POPULATION : 51 325 DGF	Montant	Mt/hab
Dépenses réelles de fonctionnement	2 161 000 €	42,10 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 270 000 €	44,23 €
Dépenses d'équipement brut	191 500 €	3,73 €
Encours de dette	36 000 €	0,70 €
Remboursement des intérêts de la dette	1 134 €	
Remboursement du capital de la dette	12 000 €	
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,96 %	
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8,44 %	
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	1,59 %	

3 – Etat de la dette

A - Structure de la dette :

Un seul emprunt est en cours au sein du Syndicat.

INTITULE	ORGANISME PRETEUR	Montant emprunté	Date de contractualisation	Date de première échéance	DATE DE FIN
Réalisation de la Maison du Parc	Crédit Agricole Centre France	120 000 €	2014	01/06/2014	2023

B - Encours de la dette :

Au 31/12/2020 : **36 000 €**.

C-Profil d'extinction de la dette :



	Montant capital remboursé
2020	84 000 €
2021	96 000 €
2022	108 000 €
2023	120 000 €

D - Annuité de la dette :

	ANNUITE	INTERETS	CAPITAL	CRD au 31/12
2020	13 512 €	1 512 €	12 000 €	36 000 €
2021	13 134 €	1 134 €	12 000 €	24 000 €

PARTIE III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. Orientations

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes ;
- Mise en œuvre des actions dans le cadre de la dernière année du Contrat Parc ;
- Poursuite des actions hors contrat en cours ;
- Fiabilisation des recettes : Mise en oeuvre d'un suivi des subventions des actions.

2. Présentation globale

Le montant total prévisionnel du budget 2021 en section de fonctionnement proposé s'élève à **2 274 000 €**.

A. Dépenses :

CHAPITRE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	765 200 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 274 200 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section – Dotation aux amortis	113 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	115 600 €
66 – Charges financières	5 000 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000 €
TOTAL	2 274 000 €

B. Recettes :

CHAPITRE	MONTANT
013 – Atténuation de charges	19 700 €
70 – Produits des services, du domaine et vente diverses	22 000 €
74 – Dotations, subventions et participations	2 227 300 €
77 – Produits exceptionnels	1 000 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section – Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	4 000 €
TOTAL	2 274 000 €

3. Estimation détaillée et chiffrée

A. Dépenses :

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011)

Celles-ci comprennent l'ensemble des charges de fonctionnement non affectables clairement à une action ; il s'agit principalement des dépenses suivantes : les frais d'énergie et d'entretien des locaux, la maintenance des matériels, en particulier le parc informatique, les taxes, les frais de déplacements des agents, les fournitures administratives, les primes d'assurance, les frais d'insertions obligatoires pour les marchés, les frais d'affranchissements et les frais téléphoniques.

Montant prévisionnel : 98 000 €

- **Les charges de personnel** (chapitre 012)

Le montant prévisionnel de la masse salariale totale 2021 s'élève à 1 274 200 € soit 56 % des dépenses totales de la section de fonctionnement. Les dépenses d'animations bénéficient de recettes spécifiques de la part de la Région, de l'Europe, des Agences, de l'Etat pour un montant de 611 900 € soit un taux de financement de presque 50 % du chapitre 012 total.

L'essentiel du coût salarial correspond à de l'animation territoriale et de l'ingénierie de projet, les coûts salariaux relevant du fonctionnement du syndicat mixte se limitant à moins de 25 %, le personnel administratif consacre l'essentiel de son temps au soutien financier et logistique des projets.

Les services du Syndicat sont organisés en 3 pôles :

- un pôle direction, gestion administratif et financier du syndicat, comprenant 7,34 ETP (direction, gestion administrative, gestion juridique-marchés publics, gestion financière et comptable, ressources humaines, communication, entretien) ;
- un pôle gestion de l'espace, comprenant 10,98 ETP (chef de pôle, chargés de mission Natura 2000, SIG, contrats territoriaux eau, forêt, paysage, urbanisme) ;
- un pôle animation territoriale, comprenant 9,5 ETP (chef de pôle, chargés de mission énergie/plan climat, patrimoine bâti, tourisme durable, économie durable, éducation, agriculture).

Montant prévisionnel : 1 274 200 €

Evolution des charges de personnel au cours des 4 dernières années et prévisions pour 2021 :

Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Prévision 2021
1 159 400,48 €	1 165 962,26 €	1 146 536,32 €	1 141 783 €	1 274 200 €

Evolution masse salariale entre 2020 et 2021 : Plusieurs postes en 2020 n'ont pas été pourvus sur plusieurs mois ; création en 2021 de 1,75 ETP (dont 1,5 ETP financé à 80 %) ; 2 missions stagiaires supplémentaires ; prise en compte des évolutions salariales statutaires.

▪ **Les charges de gestion courante** (chapitre 65)

Les charges de gestion courante comprennent : les indemnités et frais de missions des élus, les contributions obligatoires (adhésions aux réseaux : Fédération des Parcs, IPAMAC...), les subventions versées aux associations.

Montant prévisionnel : 111 600 €

▪ **Les charges financières** (chapitre 66)

Celles-ci comprennent les intérêts d'emprunt du prêt contracté pour la réalisation de la maison du parc (1 134 €), ainsi que les frais liés à l'utilisation d'une ligne de trésorerie, rendue nécessaire par le décalage entre la réalisation des actions et la réception des subventions (montant prévisionnel 3 866 €).

Montant prévisionnel : 5 000 €

- **Les dépenses pour la mise en œuvre des actions** (chapitre 011 et 65) :

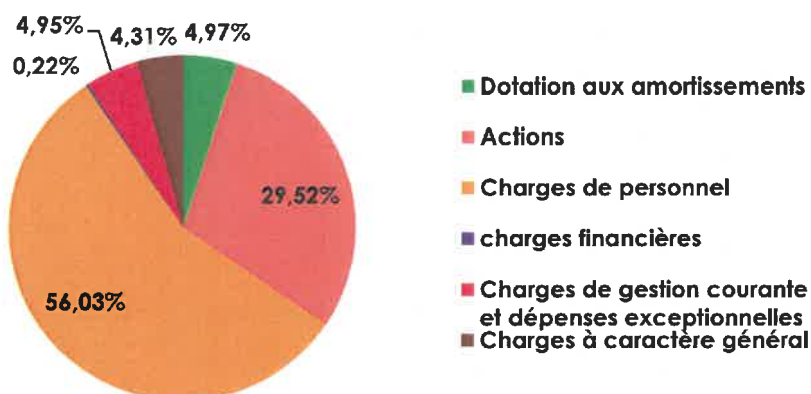
Il s'agit de l'ensemble des dépenses réalisées pour la mise en œuvre des actions prévues au titre de l'année 2021 dans le cadre du Contrat Parc et des programmes spécifiques : **cf détail présenté au point III.**

Montant prévisionnel : 671 200 €

- **La dotation aux amortissements** (chapitre 042) :

Montant prévisionnel : 113 000 €

Répartition globale des dépenses :

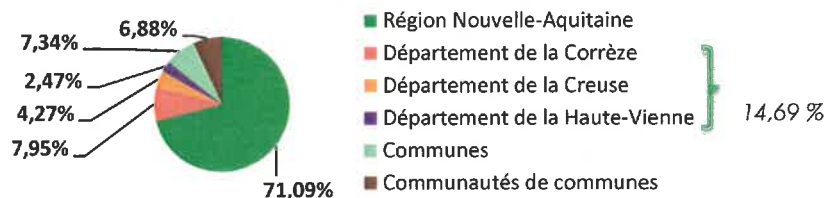


B. Recettes :

- **Les contributions statutaires** (chapitre 74)

Il s'agit de la participation statutaire des collectivités membres du Syndicat. Après une évolution de 2018 à 2020, celles-ci sont stabilisées en 2021. Une légère diminution de 3 816,40 € par rapport à 2020, liée à une diminution de la population DGF de 190 habitants (cf détail dans le rapport du n°7 du document de séance).

REGION	695 751,00 €
CD 19	77 705,60 €
CD 23	41 806,80 €
CD 87	24 197,60 €
COM COM	67 295,20 €
COMMUNES	71 855,00 €
TOTAL (arrondi à 978 600 € au DOB)	978 611,20 €



Montant prévisionnel : 978 611,20 €

- **La contribution de l'État** (chapitre 74)

Il s'agit de la dotation annuelle de l'Etat au fonctionnement (Ministère de l'Ecologie). Le montant prévisionnel 2021 est le même qu'en 2020 :

Montant prévisionnel : 100 000 €

- **Les recettes diverses et exceptionnelles** (chapitre 70 et 77)

Il s'agit des recettes issues de l'activité de la maisonnette du Parc : la vente de produits rmarqués (miel, confiture...), de livres/revues, la location de vélos à assistance électrique, les nuitées à l'aire de bivouac.

Montant prévisionnel : 23 000 €

- **Les atténuations de charges** (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements sur rémunérations du personnel. Le montant estimé pour 2021 au vu des éléments connus à ce jour s'élève à 22 200 € (dont 15 200 € de remboursement de frais de cotisations sur un poste en détachement).

Montant prévisionnel : 19 700 €

- **La Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat** (chapitre 042)

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

Montant prévisionnel : 4 000 €

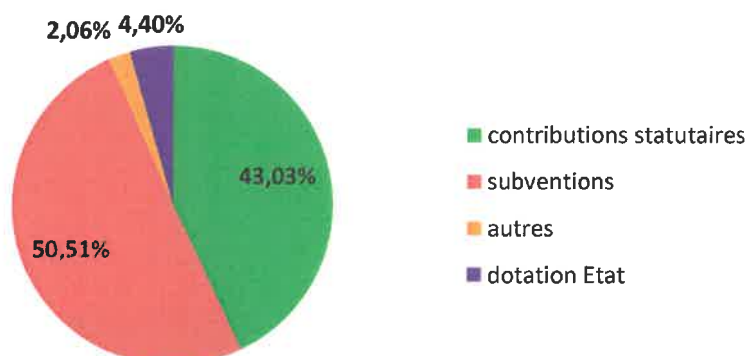
- **Les recettes liées aux actions et à leurs animations** (chapitre 74)

Il s'agit des recettes spécifiques, des subventions qui sont attribuées par les financeurs pour la mise en œuvre et l'animation des actions dans le cadre du contrat Parc ou dans le cadre des programmes portés par le Parc :

	ACTIONS	ANIMATIONS
ETAT	78 000 €	34 900 €
REGION	166 250 €	284 800 €
DEPARTEMENTS	4 600 €	10 200 €
COMMUNES	10 850 €	/
COM COM	/	27 200 €
EUROPE	188 500 €	165 400 €
AGENCES DE L'EAU	88 600 €	89 400 €
TOTAL	536 800 €	611 900 €

Montant prévisionnel : 1 148 700 €

Répartition globale des recettes :



II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :

1. Orientations

Limitation des dépenses d'investissement aux besoins d'équipement (renouvellement du matériel vétuste) et aux besoins pour la mise en œuvre des actions (acquisition de matériels) ; Sollicitation du plan de relance permettant de poursuivre l'aménagement du site de la Maison du Parc : travaux d'aménagement du four et signalétique du site : financement à hauteur de 80 %.

2. Présentation globale

Le montant total prévisionnel du budget 2021 en section d'investissement proposé s'élève à **230 000 €**.

A. Dépenses :

16- Emprunts et dettes assimilées	12 000 €
21 – Immobilisations en cours	191 500 €
27 – Autres immobilisations financières	9 800 €
020 – Dépenses imprévues	12 700 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000 €
TOTAL	230 000 €

B. Recettes :

10 – Dotation, fonds divers et réserve (FCTVA)	3 000 €
13 – Subventions d'investissement	98 900 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	113 000 €
27 – Autres immobilisations financières	15 100 €
TOTAL	230 000 €

3. Estimation détaillée et chiffrée

A. Dépenses :

- **Dette** (chapitre 16) :

Il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux de la maison du parc.

Montant prévisionnel : 12 000 €

- **Opération d'équipement** (chapitre 21) :

OBJET	MONTANT
Matériel de bureau et informatique	40 400 €
<i>Action LIFE pollinisateur (matériel informatique pour inventaires)</i>	1 400 €
<i>Serveur (renouvellement)</i>	12 000 €
<i>Ordinateurs (renouvellement)</i>	15 000 €
<i>Téléphonie (renouvellement et téléphonie mobile)</i>	10 000 €
<i>Divers (besoins éventuels)</i>	2 000 €
Equipements divers (matériels/mobiliers)	46 800 €
<i>Divers (besoins éventuels)</i>	800 €
<i>Action Chavanon en action (sonde)</i>	3 000 €
<i>Action Observatoire du paysage (appareil photos)</i>	1 000 €
<i>Action Trame noire (matériel d'observation)</i>	300 €
<i>Action Projet touristique inter-parc (éco compteur)</i>	1 000 €
<i>Action Charte forestière (jumelles et GPS)</i>	700 €
<i>Action Réseau des SIEM et Trame noire (matériel pour inventaire : piège photos)</i>	16 000 €
<i>Action LIFE pollinisateur (matériel pour inventaires : pièges)</i>	5 000 €
<i>Action Rando Millevaches (éco compteur)</i>	4 000 €
<i>Action mobilité (renouvellement vélos à assistance électrique)</i>	15 000 €
<i>Plan de relance (aménagement du four et amélioration de la signalétique de la Maison du Parc + signalétique du site des Monédières)</i>	65 000 €
<i>Maison du parc : Travaux divers (peinture, menuiserie...)</i>	5 000 €
<i>Action RICE et communication (Acquisition photos et réalisation d'une œuvre d'art)</i>	10 000 €
<i>Action Aire de bivouac (toilettes sèches)</i>	15 000 €
<i>Action Réseau d'interprétation des sites (signalétique)</i>	9 300 €

Montant prévisionnel : 191 500 €

- **Autres immobilisations financières** (chapitre 27) :

Il s'agit d'avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat (2 400 € pour le projet Trame noire + 7 400 € pour le projet forêts anciennes).

Montant prévisionnel : 9 800 €

- **Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) :**

Il s'agit de la dotation aux amortissements des subventions d'investissement.

Montant prévisionnel : 4 000 €

B. Recettes :

- **Dotation, fonds divers et réserve : FCTVA (chapitre 10) :**

Il s'agit du reversement du fonds de compensation à la TVA (FCTVA). La TVA qui est récupérée à hauteur de 16,404 % sur les investissements de l'année 2019.

Montant prévisionnel : 3 000 €

- **Subventions d'investissement (chapitre 13) :**

Il s'agit des aides perçues sur les opérations d'équipements réalisées.

DETAIL		
CHAPITRE	FINANCEUR ET OBJET	MONTANT
1311	Etat	52 400 €
	<i>LIFE pollinisateur (pour acquisition de matériel)</i>	100 €
	<i>Observatoire paysage (pour acquisition appareil photo)</i>	300 €
	<i>Plan de relance</i>	52 000 €
1312	Région	28 500 €
	<i>LIFE pollinisateur (pour acquisition de matériel)</i>	220 €
	<i>Réseau SIEM (pour acquisition piège photos)</i>	12 000 €
	<i>Chavanon en action (pour acquisition sonde)</i>	900 €
	<i>Rando Millevaches Eco compteur</i>	1 980 €
	<i>Réseau interprétation (signalétique)</i>	1 000 €
	<i>Toilettes sèches</i>	9 800 €
	<i>Pour acquisition photos</i>	1 800 €
	<i>Résidence artiste (réalisation d'une œuvre d'art)</i>	800 €
1317	Europe	14 800 €
	<i>LIFE pollinisateur (pour acquisition de matériel)</i>	3 830 €
	<i>Réseau interprétation (signalétique)</i>	8 570 €
	<i>Résidence d'artiste (réalisation d'une œuvre d'art)</i>	2 400 €
1316	Autres	3 200 €
	<i>LIFE pollinisateur (pour acquisition de matériel)</i>	962 €
	<i>Chavanon en action (financeur Agence de l'eau pour acquisition sonde)</i>	1 248 €
	<i>Eco compteur (financeur : CDRP19)</i>	990 €

Montant prévisionnel : 98 900 €

▪ **Autres immobilisations financières** (chapitre 27) :

Il s'agit du remboursement d'avances de trésorerie versées à l'IPAMAC dans le cadre des projets portés en partenariat (2 400€ pour le projet Trame noire + 7 400 € pour le projet forêts anciennes – 5 300 € activités pleine nature : projet 2020).

Montant prévisionnel : 15 100 €

▪ **Opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 040) :

Il s'agit de la dotation aux amortissements.

Montant prévisionnel : 113 000 €

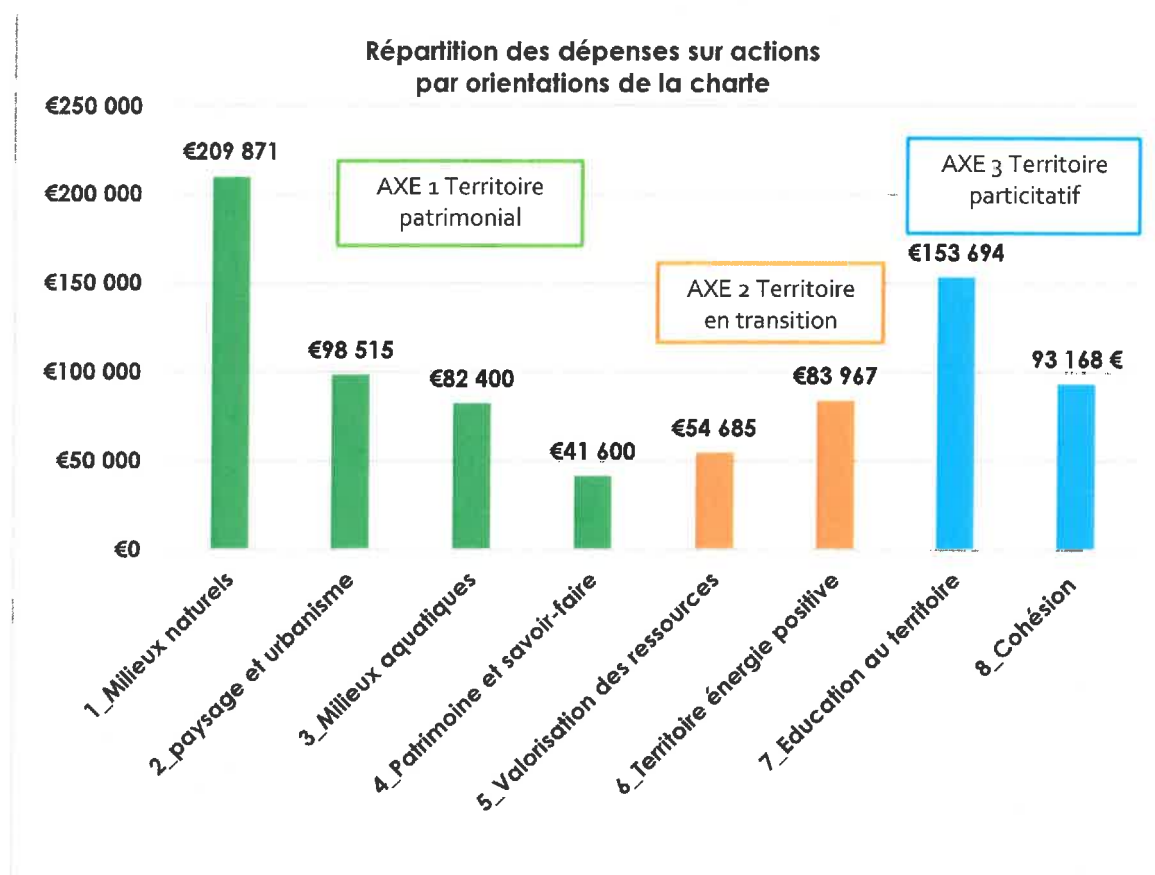
III - PRESENTATION BUDGETAIRE PAR LE PRISME DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE (fonctionnement et investissement)

1 – Présentation par orientation :

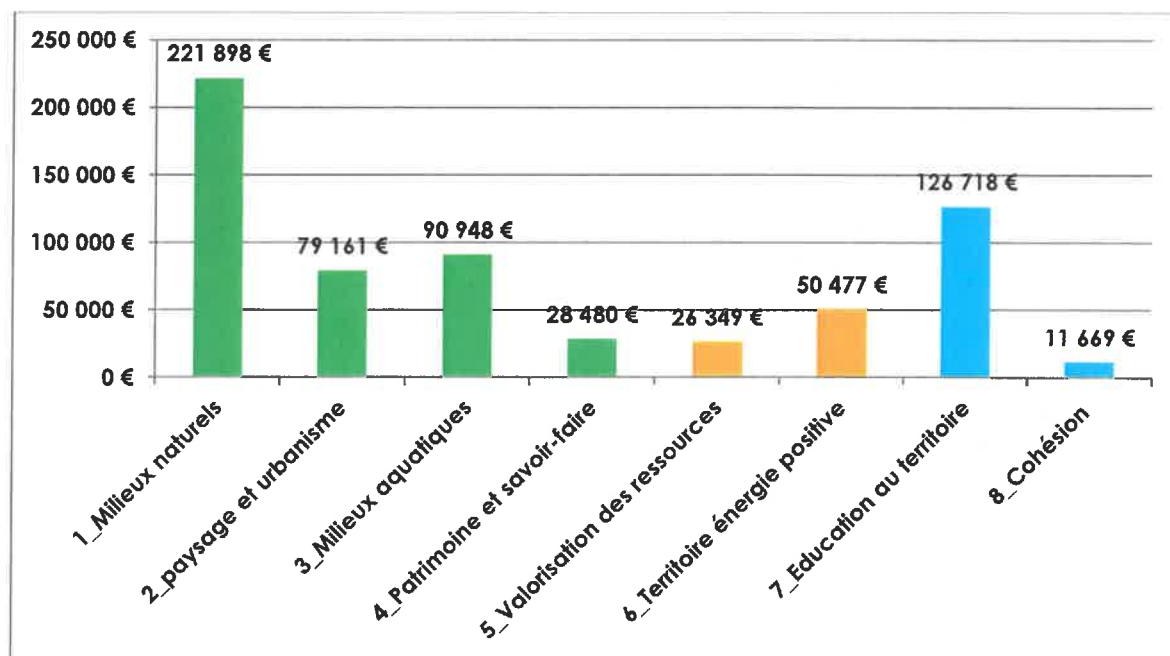
Axe de la charte	Dépenses par orientation	ACTION		ANIMATION	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Axe 1 – Millevalches territoire patrimonial	1_Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	209 871 €	221 898 €	195 510 €	157 079 €
	2_Accompagner la mutation des paysages	98 515 €	79 161 €	80 771 €	64 616 €
	3_Améliorer la gestion partagée de l'eau	82 400 €	90 948 €	107 577 €	94 169 €
	4_Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	41 600 €	28 480 €	39 000 €	31 200 €
Axe 2 – Millevalches territoire en transition	5_Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	54 685 €	26 349 €	211 686 €	149 141 €
	6_Devenir un territoire à énergie positive	83 967 €	50 477 €	93 890 €	49 344 €
Axe 3 – Millevalches territoire participatif	7_Transmettre les savoirs du territoire	153 694 €	126 718 €	71 843 €	41 959 €
	8_Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire	93 168 €	11 669 €	37 874 €	
	Programme transversaux			88 478 €	24 386 €
		817 900 €	635 700 €	926 629 €	611 894 €

ACTIONS :

❖ DEPENSES

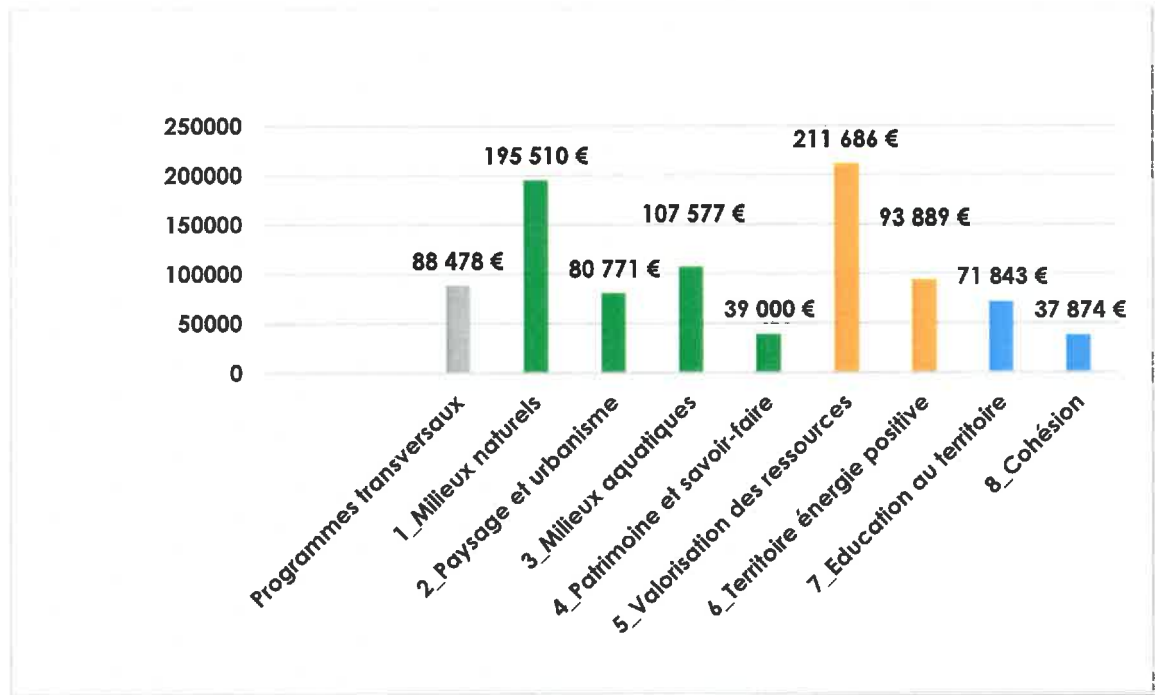


❖ RECETTES

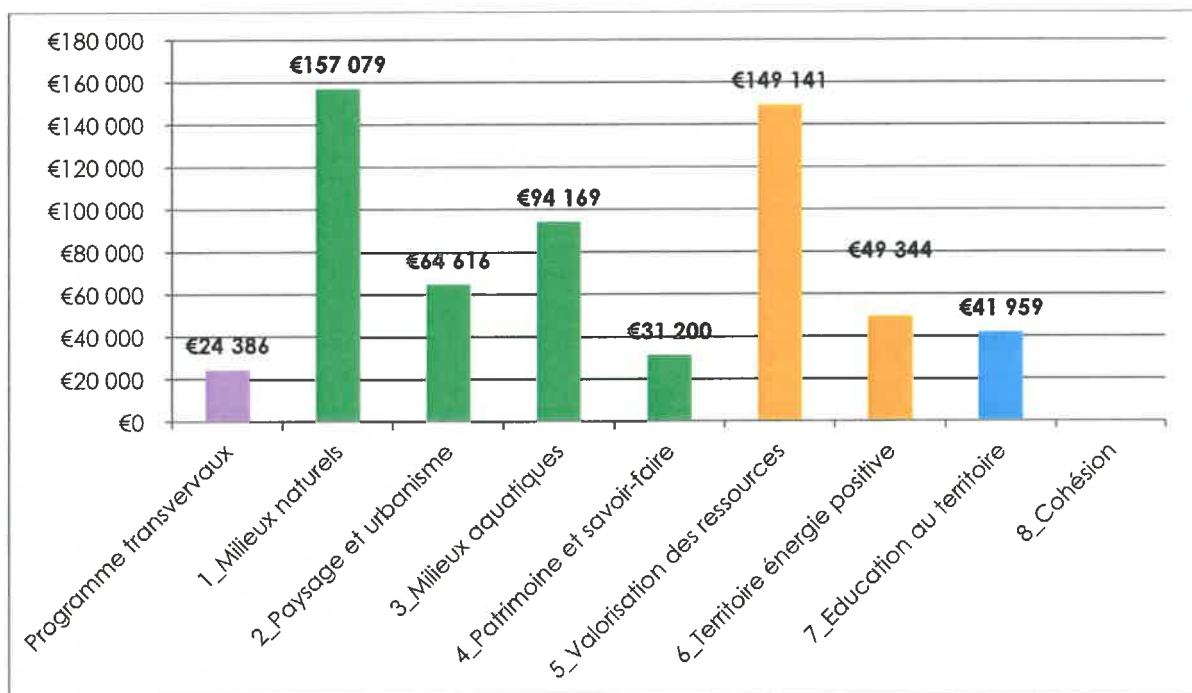


ANIMATION :

❖ DEPENSES



❖ RECETTES



2 – Présentation détaillée par programme d'action :

Orientation	Programme	Montant dépenses	Objet des dépenses	Recette
1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces	P1 – Amélioration des connaissances	2 000 €	Impression cahier du patrimoine naturel	0 €
	P2 - N2000	103 017 €	Acquisition de données cadastrales, acquisition de matériel, frais d'animation (frais d'impression, postaux, ...), prestation de service pour animation, ...	113 013 €
	P3 – Gestion des milieux	43 200 €	Réalisation d'inventaires	32 800 €
	P4 – Préservation des espèces	61 654 €	Projet Life pollinisateur	76 085 €
2 - Accompagner la mutation des paysages	P1_Connaissance et sensibilisation au cadre de vie	37 500 €	Observatoire paysage - Tranche 1, 2 et 3 du marché photographie	29 000 €
	P2_Préservation et Valorisation du paysage	5 000 €	Valorisation Monédières : Signalétique	5 000 €
	P3_Urbanisme	56 015 €	Etudes de bourg, Ateliers d'Urbanisme Rural	45 161 €
3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau	P1_CTMA	82 400 €	Contrats Chavanon, Sources en Action, Creuse Amont : Actions de suivi, communication, travaux continuité écologiques, travaux aquatiques, ...	90 948 €
4 - Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel	P1_Patrimoine et savoir-faire	13 500 €	Stages savoir-faire pierre sèche, partenariat Fondation du patrimoine (adhésion 2021, label, mécénat populaire), ...	6 000 €
	P2_Occitan	28 100 €	Plaquette et enquêtes occitan et action de promotion, formations, veillées occitanes (= volet occitan de la RICE), ...	22 480 €
5 - Stimuler la production et la valorisation des ressources locales	P2_Forêt/Bois	9 220 €	Acquisition petit matériel, frais d'animation (conférences) pour le renouvellement de la charte forestière,...	5 781 €
	P3_Tourisme	45 465 €	Partenariat-réseaux Tourisme, Marque Valeur Parc- Hébergement (malles), promotion du territoire (fête de l'éco tourisme, carte touristique, guide Chamina), conception de séjours naturalistes, projet Itinérance adaptée (IPAMAC), projet destination Parc (Fédération Pnr), ...	20 568 €
6 - Devenir un territoire à énergie positive	P1_Plan Climat Energie Territorial	15 750 €	Projet labellisation RICE (réalisation guide de l'éclairage, animations, formations, ...), Trame noire (frais de mission stagiaire), Programme ADAPT au Changement Climatique (conférences, forum)	7 800 €
	P2_ENR	53 217 €	Etude, actions et documents de sensibilisation	40 677 €
	P3_Mobilité	15 000 €	Renouvellement Vélos à assistance électrique	2 000 €
7 - Transmettre les savoirs du territoire	P1_Public scolaire	34 600 €	Animations 2021	30 080 €
	P2_Grand public	119 094 €	Animations 2021, supports, outils pédagogiques et de découverte, signalétique réseau d'interprétation, projets d'amélioration du site d'accueil Maisonnette (rénovation four à pain + signalétique globale)	96 638 €
8 - Assurer la cohésion des habitants et	P1_Culture	12 150 €	Partenariat Info Limousin, subventions manifestations culturelles, volet culture/RICE (résidence d'artistes)	7 680 €

des acteurs du territoire	P2_Communication	81 018 €	Journal, plaquette, sets de table, forum, salons, cartes postales, flyers, concours photos,...	3 989 €
---------------------------	------------------	----------	--	---------

REÇU
- 5 FEV. 2021
SOUS-PRÉFEC
(CORRÈSE)